

**- Carte scolaire -****Intolérable : 12 postes en moins
pour la rentrée 2021 dans l'Yonne !**

Le CTSD carte scolaire aura lieu le 4 mars. Le SNUDI-FO 89, avec les autres organisations syndicales, s'est adressé au DASEN pour demander le projet précis en termes de fermetures et d'ouvertures et de fusion, bien en amont du CTSD. Un groupe de travail se tiendra le 26 février et ces documents doivent nous être transmis. Nous demandons qu'elles se déroulent en présentiel.

Quoi qu'il en soit, cette carte scolaire, alors que les besoins sont criants dans les écoles, va être un véritable carnage. Le SNUDI-FO 89 ne l'acceptera pas !

Au vu de cette annonce, pour FO, il est inconcevable que la carte scolaire se déroule dans ces conditions.

Alors que le ministre se refuse déjà à recruter statutairement sur la liste complémentaire afin de répondre aux besoins urgents et laisse les élèves s'entasser dans les classes, ne comble pas les manques en enseignants spécialisés, ne donne aucun moyen supplémentaire... c'est à présent, une avalanche de fermetures de classes qui va nous tomber dessus. !

D'autant qu'avec cette dotation négative, il va falloir mettre en place le dédoublement inachevé des GS en REP et l'augmentation (même minime) des décharges de direction (pour les écoles de 9 et 13 classes). L'intersyndicale FO-FSU-SUD-CGT a eu plus que jamais raison d'appeler à la grève, notamment pour les postes et les moyens supplémentaires le 26 janvier : face au mépris du ministre, a-t-on d'autre solution que d'envisager une mobilisation massive ?

Nous ne pouvons pas laisser passer !**Établissons écoles par écoles nos besoins / nos revendications.**

Si des IEN ont commencé à contacter les écoles et les mairies, indiquant des mesures de fermeture, FO rappelle que ce sont bien dans les instances que les choses se décident. Et il est toujours temps, pour défendre votre école (si vous avez une crainte de fermeture, une ouverture nécessaire, un manque de remplaçants...) de contacter le SNUDI-FO 89. Établissons école par école les besoins en postes, faisons remonter la réalité du terrain. Les représentants du SNUDI-FO 89 en CTSD sont là pour porter vos revendications :

Renvoyez-nous la fiche de suivi carte scolaire de votre école jointe à ce journal : à renvoyer par mail à snudifo89@gmail.com ou par courrier postal

Le SNUDI-FO 89 est auprès de tous les collègues qui le sollicitent pour défendre toutes les écoles et chaque école, pour accompagner et organiser les actions qui se décident.

Cette annonce de 12 postes en moins pour notre département est un coup de massue supplémentaire qui montre le mépris de l'administration de l'Éducation Nationale et le manque de moyens alloués à l'École Publique : la grève du 26 et ses suites doit amener le Ministère à prendre les mesures immédiates et à répondre aux revendications. Après les annonces et contre-annonces concernant la non-fermeture de classes dans les communes de moins de 5000 habitants, sans accords du maire, plus que jamais disons NON aux fermetures de classes dans les communes rurales comme ailleurs !

DATES CARTE SCOLAIRE

- vendredi 26 février : groupe de travail
- Jeudi 4 mars : CTSD (comité technique)
- Mardi 16 mars : CDEN

*Une rencontre intersyndicale est prévue le mardi 23 février. Le SNUDI-FO 89 y portera la nécessité d'une mobilisation (grève, rassemblement) à l'occasion de ces instances :
POUR DIRE NON AUX FERMETURES DE CLASSES !*

Organisons-nous pour nous faire entendre et obtenir satisfaction !

Rejoignez le SNUDI-FO 89 !

n° 53 - date de parution : février 2021
Publication Trimestrielle - 0,15 €
Directeur de publication : Lucas ROMAIN
-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : FNEC-FP FO 89
7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex
03.86.52.55.12 - mail : snudifo89@gmail.com
Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205

Inclusion / ASH dans l'Yonne : des situations avancent... mais tout est loin d'être réglé. Le SNUDI-FO poursuit l'action menée.

Suite aux multiples interventions du SNUDI-FO 89 au sujet de l'ASH dans notre département, plusieurs avancées ont pu être constatées, l'administration se montre davantage à l'écoute et donne réponse aux demandes. Si évidemment nous ne crions pas victoire pour autant, car tout est loin d'être réglé, l'action menée commence à porter ses fruits.

En effet, lors de différentes audiences avec le DASEN et avec le Secrétaire Général, plusieurs annonces nous ont été faites :

- **Tout d'abord, concernant le manque d'accompagnants** : le recrutement d'AESH sur les écoles en difficulté que nous avons signalées a été acté. Ce n'est pas encore suffisant et le partage de ces AESH entre les écoles (dans la logique des PIALs) ne nous convient pas. Mais c'est un pas en avant pour l'amélioration des conditions de travail des équipes et l'accueil des élèves.

Comme nous l'avons fait remarquer lors de l'audience, la situation n'est toutefois pas réglée et de nombreuses notifications pas encore respectées. Le DASEN et le SG le reconnaissent et nous annoncent que les démarches pour un recrutement supplémentaire sont engagées. Plusieurs situations sont encore en passe d'être réglées, d'autres sont plus compliquées, notamment lorsque des élèves sont en inclusion alors qu'ils ont besoin de places dans des structures spécialisées. Indéniablement les places en structure manquent !

Si vous êtes confrontés à des difficultés concernant l'accueil d'élèves (violence, mise en danger, manque d'accompagnants, ...), saisissez les représentants du SNUDI-FO 89 en CHS-CT :

Xavier MOREAU et Jérôme THIRIET (titulaires), Frédérique AUDRY et Anne BOLIS (suppléantes).

06 49 54 55 59

06 34 20 84 96

06 38 10 32 14

06 32 49 92 45

Ils vous accompagneront dans vos démarches (registre RSST, suivre vos signalements...)

Vous pouvez bien évidemment nous contacter par mail : snudifo89@gmail.com

Retrouvez les informations sur le site du SNUDI-FO 89 : snufio89.fr

- **Sur l'absence de référent ASH sur la circonscription de Sens 1** : le DASEN nous a fait savoir qu'une solution a été trouvée avant les vacances de Noël. Et, en effet, le poste a été pourvu et les équipes vont enfin pouvoir reprendre les actions concernant l'accueil des élèves en situation de handicap. Il s'agit d'une solution d'urgence, mais qui semble globalement satisfaire le DASEN : « nous ne serons pas totalement dans le vert, mais nous sortons de la zone rouge ».
- **Au sujet des PsyEN, en particulier sur la circonscription de Joigny** : les difficultés de recrutement perdurent. Les offres d'embauche ont été relancées, mais il y a peu d'avancée sur ce dossier. A noter toutefois, qu'à notre demande, les délais de retour des dossiers (SEGPA notamment...) ont été rallongés. Un communiqué de l'inspection a été envoyé aux écoles à ce sujet, suite à notre intervention.

Si nous ne pouvons dire, pour autant, que ces réponses soient à la hauteur des revendications exprimées, nous notons tout de même que les demandes du SNUDI-FO 89 ont été prises au sérieux et actons une nette avancée sur ces dossiers particulièrement sensibles.

Régulièrement, nous faisons remonter les besoins sur lesquels des collègues ont sollicité notre syndicat concernant l'accueil d'élèves en situation de handicap. Nous les suivrons de près.

**Continuez à faire confiance au SNUDI-FO 89 et à le solliciter pour vous défendre avec détermination, conviction et ténacité. Faites-nous remonter les situations dans vos écoles :
snudifo89@gmail.com**

Si certaines situations trouvent réponse, suite à l'action syndicale, pour autant, de façon générale, les problèmes perdurent : précarité des AESH, manque de recrutement, manque de places, manque de personnels spécialisés, départs en formation insuffisants...

Pour FO il est clair que l'enseignement spécialisé est en souffrance : il faut recruter, augmenter les départs en formation et **stopper la politique de l'inclusion scolaire SYSTÉMATIQUE !** C'est bien l'apprentissage de tous les élèves et du droit aux familles d'avoir un enseignement adapté aux besoins de leurs enfants qui sont en jeu. C'est aussi nos conditions de travail qui sont au centre de ce dossier.



LES « CONSTELLATIONS » : C'EST NON !

Pétition à signer et faire signer

et à renvoyer au SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin 89000 AUXERRE ou [snudifo89@gmail](mailto:snudifo89@gmail.com)

Depuis la rentrée de septembre, certains Professeurs des Écoles se sont vus imposer dans leur plan de formation les « constellations ». Tous les personnels doivent y passer dans les 6 ans à venir. Cette « formation » imposée remet en cause la liberté pédagogique, le choix de formation... C'est une mise sous tutelle pédagogique, une évaluation perpétuelle des pratiques et une attaque contre nos statuts.

Ainsi, ce type d'obligation pose différents problèmes et notamment au regard des textes qui encadrent notre formation continue :

- Les formations suivies doivent faire l'objet d'un choix personnel de l'enseignant. Ces choix sont pris en compte au moment de l'évaluation. On ne peut donc pas l'imposer.
- Les formations proposées doivent être réfléchies annuellement et ne sauraient être planifiées sur 6 années. Nous n'avons pas été consultés avant leur mise en place.
- Il n'est pas possible d'imposer des visites en classe autres que celles de l'IEN, dans un cadre réglementaire défini. Cela n'apparaît nulle part dans les textes.
- Cette formation imposée n'entre pas dans nos obligations réglementaires de service. La notion de formation obligatoire n'existe pas, ce qui l'est c'est la participation à 18h de formation.

L'objectif et les conséquences de ce formatage et des co-observations imposés sont aussi contestables :

- **Ce cadre imposé a un impact négatif sur les collègues :** ce principe peut-être mal vécu par les enseignants concernés qui jugent néfaste le fait de se retrouver en situation d'être jugée par leurs pairs. Aucune étude n'a été menée, notamment par les CHS-CT, sur les conséquences psycho-sociales de cette formation.
- **Ce n'est pas une formation :** Nous ne sommes pas tous PEMF, nous n'avons pas tous des pratiques innovantes à présenter aux collègues susceptibles de leur faire améliorer leurs pratiques. Par ailleurs, nous ne nous estimons pas légitimes à juger le travail de nos collègues. Nous exigeons une formation continue choisie, de qualité.
- **C'est une évaluation continue des enseignants :** Le CPC étant tenu d'adresser à l'IEN des notes d'étape en cours d'année et un compte rendu d'activité en fin d'année : ces constellations seront donc bien utilisées à des fins d'évaluation, l'opinion de l'IEN étant fatalement influencée et son jugement biaisé. Par ailleurs, trois visites par an du CPC sont prévues et, dans le cadre de PPCR, un accompagnement peut être imposé : nous y sommes...

Nous ne voulons pas être mis sous tutelle pédagogique ni être stagiaires à vie :

Nous voulons une vraie formation, choisie et de qualité !

Par conséquent, nous nous opposons à la mise en place de cette « formation » en constellations.

Nom	Prénom	Ecole	Mail

Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 : « Les fonctionnaires bénéficient d'un entretien de formation visant à déterminer leurs besoins de formation au vu des objectifs qui leur sont fixés et de leur projet professionnel. »

Circulaire n°2011-042 du 22/03/2011 : « Les plans académiques annuels de formation doivent par conséquent échapper à toute forme de reconduction automatique. »

Circulaire n°2011-042 : « Le conseil des maîtres de l'école (...) est consulté sur l'évaluation des besoins et la pertinence des actions mises en œuvre. » et **décret n°2007-1470 :** « La formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires (...) fait l'objet d'une politique définie, animée et coordonnée en liaison avec les organisations représentatives du personnel. »

Décret n°2017-444 du 29 mars 2017 : « 18h consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique »



